

L'hon. M. VENIOT: Je remercie le ministre de ce renseignement. Je lui signale autre chose. Quand on adoptera un modèle de contenant, en conscience, ne laissez pas aux fabricants de contenants le soin de déterminer ce modèle. Prenez garde aussi que le prix ne dépasse pas, de beaucoup au moins, celui que nos pêcheurs avaient l'habitude de verser. Pourquoi adopter un modèle particulier de contenant pour l'expédition des huîtres plus que pour toute autre chose? Pourquoi adopter une réglementation qui impose des taxes additionnelles aux pêcheurs et exportateurs d'huîtres? Les huîtres ont la même saveur, peu importe qu'elles soient transportées dans un baril à pommes ou dans un baril coûtant \$1.50. Je préférerais que les huîtres fussent expédiées en boîtes plutôt qu'en barils; si l'on consultait les pêcheurs et adoptait une boîte d'une grandeur raisonnable, ce serait plus satisfaisant que les barils. Depuis quelques années, la pêche aux huîtres a diminué un peu, et si vous imposez de nouveaux fardeaux aux pêcheurs vous leur ferez un tort considérable. Je crains que ces fardeaux additionnels ne portent quelques-uns de nos pêcheurs à violer la loi en pêchant en dehors de la saison dans le but de se dédommager des pertes subies par suite des règlements du département. J'espère que le ministre étudiera cette question à fond avant d'adopter un modèle sur lequel les pêcheurs aient à payer une taxe de vente, ce qui constituerait pour eux un nouveau fardeau.

L'hon. M. DURANLEAU: Mon honorable ami admettra qu'il nous faut adopter un récipient de grandeur minimum afin de protéger le commerce. Les gens veulent savoir ce qu'ils obtiennent.

L'hon. M. VENIOT: Les gens n'en sauront pas plus long si les huîtres sont mises dans un baril de \$1.50 au lieu d'un baril de 75c.

L'hon. M. DURANLEAU: Sans doute; mais il nous faut adopter un récipient de grandeur régulière pour protéger le commerce. Nous sommes aussi désireux que mon honorable ami de réduire autant que possible les dépenses imposées aux pêcheurs en ce qui regarde le contenant des huîtres. Nous étudions en ce moment la question que vient de suggérer mon honorable ami de mettre les huîtres en caisses aussi bien qu'en barils. Je puis lui assurer que la question des intérêts des manufacturiers de boîtes ou de barils ne comptera pour rien; nous nous occuperons des intérêts des pêcheurs et de la protection de l'industrie.

L'hon. M. RALSTON: Au sujet de ce crédit, il y a deux ou trois questions que je [L'hon. M. Duranleau.]

veux porter à l'attention du ministre. Il semble que nous n'avons pas encore compris l'importance de l'industrie de la pêche dans ma province, et la nécessité de protéger davantage les intérêts des pêcheurs. Permettez-moi de faire remarquer ce qui fut fait après l'avènement du régime actuel. On a chargé un groupe d'ingénieurs de faire rapport concernant la mise sur le marché du poisson canadien et des produits de la mer, après une enquête générale sur cette industrie. Tout ce travail avait déjà été fait deux ans auparavant par une commission qui fit enquête sur nos pêcheries maritimes; tous les honorables députés admettent, je crois, que les membres de cette commission étaient des plus compétents. Toutefois, mon honorable ami a cru devoir obtenir de nouveaux renseignements et il chargea ces gens de faire un rapport. D'après les comptes rendus des journaux, on attendait de grands résultats de cette enquête au profit des pêcheurs, mais, à mon avis, le ministre et le département en général admettront qu'il a été de peu d'utilité. Le rapport renfermait des renseignements que possédait déjà le département; je suis sûr que les fonctionnaires compétents du ministère avaient recueilli ces renseignements depuis longtemps et il était inutile de dépenser tant d'argent pour l'enquête en question. Je ne dis rien contre ce groupe d'ingénieurs; ce sont, paraît-il, des gens honnêtes, mais je ne les connais pas. Cette tentative du ministre actuel des Finances d'obtenir de nouveaux renseignements sur nos pêcheries se résume à peu de choses.

Je citerai un exemple à mon honorable ami. On a déposé le rapport sur le bureau de la Chambre, mais je n'ai pas eu l'occasion de le lire. Le rapport est très long et on n'en a pas imprimé de copies, mais le ministre a préparé un résumé, et pour donner une idée de ce que l'on propose pour la mise du poisson sur le marché, je citerai un passage de la page 80 de ce sommaire.

Le ministre des Pêcheries songe à annoncer une politique financière, concernant les pêcheries, et toutes les industries et les commerces qui en dépendent, basée sur les principes suivants:

a) Que le Gouvernement ne prélève aucun impôt, autre que ceux qui frappent toutes les industries et les groupes, surtout de ceux qui frappent spécialement les gens qui s'occupent de la production, de la préparation et de la mise sur le marché du poisson, jusqu'à ce que l'industrie devienne raisonnablement prospère et indépendante.

Je ne saurais citer une conclusion plus significative. Je ne puis croire que l'ancien ministre, le ministre actuel ou le cabinet, ait eu l'intention d'imposer une taxe spéciale sur